4. GROUPE SCOLAIRE GEORGES BRASSENS A INDRET - FERMETURE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL- APPROBATION

Rapporteur: A. BERTHELOT, Adjoint chargé de l'Education Enfance Jeunesse

Le Groupe scolaire Georges Brassens situé à Indret, accueille 90 % d'enfants résidant en dehors de la Commune.

Ainsi, pour l'année 2009/2010, 6 élèves sur 60 sont indrais.

Ce constat a conduit la ville à s'interroger sur la pertinence du maintien de cette école.

Consultés sur l'avenir de cette école, les Maires des Villes de résidence ont affirmé être en capacité d'accueillir les enfants de leur commune, dans l'hypothèse d'une fermeture.

Par ailleurs, Monsieur le Préfet, par courrier en date du 14 décembre 2009, a également émis un avis favorable à la concrétisation de ce projet, ce conformément aux dispositions de l'article L 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après avis favorable de l'Inspecteur d'Académie en date du 26 novembre 2009.

Les parents d'élèves et les enseignants ont été informés de cette éventuelle fermeture lors d'une réunion organisée le 6 novembre 2009 en présence de représentants des villes de résidence des élèves de l'école Georges Brassens et de l'Education Nationale.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la fermeture du groupe scolaire Georges Brassens à l'issue de l'année scolaire 2009-2010
- de dire que les élèves indrais actuellement scolarisés dans cet établissement pourront être scolarisés dans une des écoles de la Commune à la rentrée 2010-2011
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, le moment venu, l'avis préalable de Monsieur le Préfet sur la désaffectation des terrains et locaux utilisés par le groupe scolaire Georges Brassens.